



CDOS

HAUTE - GARONNE

Mercredi 7 mars 2018

Monsieur Denis MASSEGLIA  
Président du CNOSF  
1, Avenue Pierre De Coubertin  
75013 PARIS

CDOS 31

OBJET : Evolutions de la part territoriale du CNDS 2018.

Monsieur le Président,

En tant qu'acteurs territoriaux, les membres du mouvement sportif (clubs, comités) Haut-Garonnais vivent une situation inédite concernant les orientations du CNDS 2018 : diminution conséquente de la part territoriale au-delà de ce que l'on aurait pu penser par rapport à l'année 2017, des critères d'attribution incompatibles et irréalisables au niveau des clubs.

Comme son nom l'indique, l'objectif initial du CNDS était de développer la pratique sportive, en apportant une aide financière au mouvement sportif dans son ensemble.

Les objectifs du CNDS actuel sont, nous semble-t-il, fort éloignés des objectifs initiaux :

- ✚ **Soutenir la Professionnalisation du mouvement sportif** : Il est certes important de soutenir la professionnalisation mais, créer des emplois et les pérenniser est-il à la portée de toutes les structures ? Dans de telles proportions cela ne nous semble pas pertinent.
- ✚ **Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique** : Il est important, de permettre à tout un chacun d'accéder à la pratique sportive, mais, heureusement, tous nos clubs ne sont pas en zone QPV et ou en ZRR. De plus, la politique de financement des collectivités locales va impacter, encore plus, leurs ressources. Nous ne sommes plus dans le développement de la politique sportive mais, dans la mise en place d'actions sociales financées par le budget des sports.
- ✚ **Promouvoir le sport santé sous toutes ses formes** (dont sports sur ordonnances et patients en ALD) semble nécessaire, mais ces actions ne doivent-elles pas être prises en charge par le ministère de la santé ? Qu'en est-il de la prévention et du maintien du capital santé par la pratique d'une activité sportive ?
- ✚ **Renforcer, la lutte contre les discriminations les violences et le harcèlement dans le sport** : ces actions citoyennes sont déjà mises en place dans grand nombre de structures et méritent d'être pérennisées et étendues.
- ✚ **Plan héritage et société** : en ce qui concerne les montants réservés au plan héritage et société, il semblerait que l'apprentissage de la natation soit la seule pratique sportive, susceptible de représenter l'héritage 2024 !

#### En ce qui concerne la fête du sport

L'appel à projet fait ressortir, que les collectivités territoriales seraient porteuses du projet en lieu et place du mouvement sportif qui, se retrouve ainsi en position de simple exécutant !

**Maison des Sports 190 rue Isatis BP 81908 31319 LABEGE Cedex**  
**Tel : 05.62.24.19.02 05.62.24.18.32**  
**Email : [cdos31@cdos31.org](mailto:cdos31@cdos31.org)**

Enfin, nous constatons que plusieurs actions ne permettent plus l'octroi d'un accompagnement financier (formation de cadre, de dirigeants bénévoles, formations fédérales, aide à la pratique de tarif dégressifs pour les familles nombreuses ou en difficulté (en QPV, ZRR, ou ailleurs), aide au développement de nouvelles pratiques...).

Le CDOS 31, porte parole du mouvement sportif Haut-Garonnais inquiet et mécontent, vous prie de bien vouloir faire état de ses réflexions auprès de Madame LAURA FLESSEL Ministre des Sports et de Madame ARIELLE PIAZZA Présidente du CNDS.

Bien que, pleinement impliqués dans la dynamique voulue par l'Etat et le Comité National Olympique et Sportif Français en vue des JO paris 2024, nous craignons, fortement, que les orientations du CNDS menacent l'inscription du mouvement sportif dans cette perspective.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations sportives.

Le Conseil d'administration du CDOS 31